

une question au moyen de laquelle je voulais savoir si l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu prochainement avait été déterminé.

De plus, j'insistais pour obtenir une réponse définitive pour la bonne raison que les événements récents donnent lieu de croire que les provinces, plus particulièrement le Québec, invitées à soumettre les différents problèmes qu'elles voudraient voir discuter au cours de cette conférence fédérale-provinciale, seraient intéressées à ce qu'on discute du fameux problème qui a fait l'objet d'une retentissante résolution adoptée par la commission politique du parti conservateur progressiste, adoptée par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), adoptée par le député de Carleton (M. Bell), bref, adoptée par tous les autres qui sont favorables à ce qu'il y ait deux nations.

[Traduction]

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. C'est la troisième fois que le député fait cette assertion à la Chambre des communes; il l'a faite deux fois en mon absence, et elle est fausse.

**M. l'Orateur:** Le député pose-t-il la question de privilège?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, monsieur l'Orateur. Le fait personnel est celui-ci: c'est la troisième fois que le député fait cette assertion. Il l'a faite deux fois alors que j'étais outre-mer et il vient de la formuler de nouveau. Elle est fausse et elle devrait être retirée.

**M. l'Orateur:** Il s'agit évidemment d'une question qui prête à controverse. Le député a fait une déclaration que son collègue de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) nie. Lorsqu'un honorable député fait, de sa place à la Chambre, une déclaration comme celle que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a faite, tous les députés ont le devoir de le croire sur parole. Je me permets de rappeler au député de Lotbinière qu'il doit, bien entendu, se borner à traiter l'essence de sa question qui est de savoir si un certain sujet sera traité à la conférence fédérale-provinciale. C'est de cela qu'il devrait nous entretenir présentement.

[Français]

**M. Choquette:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre ait enfin répudié la politique de son parti.

La question que j'ai posée et que je répète ce soir, d'une manière plus élaborée, est la suivante: Comme l'honorable ministre des Forêts et du Développement rural (M. Sauvé)

a laissé entendre, lors d'un discours qu'il prononçait à Québec, que la porte était ouverte à un éventail fort élargi de questions diverses pour l'éventuelle conférence fédérale-provinciale qui sera tenue en janvier, et que tous savent que M. Marcel Faribault, qui a convaincu, à la Maison Montmorency, le parti conservateur d'adopter la théorie des deux nations, est désormais l'un des premiers conseillers de M. Johnson et du gouvernement de la province de Québec, je veux savoir si le gouvernement du Québec a, oui ou non, demandé que soit discutée, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, la théorie des deux nations, avec toutes les implications que cela comporte.

Les deux nations, cela veut dire qu'il ne doit plus, à l'avenir, y avoir de conférences fédérales-provinciales. S'il y a deux nations au Canada, cela veut dire que, à l'avenir, nous aurons des conférences où, d'une part, les représentants de la nation canadienne-française délibéreront, d'autre part, avec les représentants de la nation canadienne-anglaise. C'est cela, et pas autre chose, que veut dire la théorie des deux nations, théorie adoptée par le parti conservateur, répudiée par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, qui a honte, ce soir, de cette formation politique qui trahit ses espérances, qui trahit son idéal, qui trahit sa philosophie. Si le député a de l'honneur, qu'il démissionne de cette politique-là; c'est tout ce que je lui recommande.

En terminant mes observations, monsieur l'Orateur, je demande quel sera l'ordre du jour, s'il a été fixé, ou quel sera celui que les provinces ont soumis au gouvernement fédéral, afin que soit discutée la théorie des deux nations, au mois de janvier prochain? Est-ce qu'il sera question de la théorie des deux nations, comme l'entendent M. Johnson et le parti conservateur, ou est-ce qu'il sera question d'un système fédéral centralisateur, comme le conçoivent les députés de Winnipeg-Sud-Centre et de Carleton?

Nous voulons savoir ces choses-là, parce que c'est important. Nous en avons assez de la fumisterie politique que le parti conservateur étale au grand jour depuis son fameux «new look», que nous avons ce soir constaté comme étant...

[Traduction]

...la même vieille attitude et la même vieille bande de conservateurs.

[Français]

Voilà la question que je pose à l'honorable ministre de la Justice.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.